



# LIVRET D'ACCUEIL



## Institut de Formation aux Professions de Santé du Centre Hospitalier de Fougères



Mise à jour Août 2025

## BIENVENUE A L'IFPS

Préambule .....	page 3
-----------------	--------

## L'INSTITUT DE FORMATION

Présentation .....	page 5
Les locaux .....	page 6
L'équipe .....	page 11
Les consignes de sécurité et l'apprentissage .....	page 12
L'apprentissage .....	page 15
La démarche qualité .....	page 16

## L'ENSEIGNEMENT

L'organisation des formations .....	page 18
Les financements.....	page 21
Les apprenants en situation de handicap .....	page 22
Les cours et la pratique .....	page 23
Les stages .....	page 24
Mobilité internationale .....	page 25

## LA VIE ETUDIANTE

Le dispositif écoute apprenants .....	page 27
L'Association.....	page 29
Les repas.....	page 29
Les logements.....	page 30
Les emplois .....	page 30

## INFORMATIONS PRATIQUES

Venir à l'Institut.....	page 32
Stationner à l'Institut.....	page 35
Annuaire de l'IFPS.....	page 36

*Bienvenue,*

*Toute l'équipe de l'IFPS est ravie de vous accueillir.*

*Ce livret a été pensé pour vous accompagner dans vos premiers jours parmi nous mais surtout pour vous aider à mieux comprendre notre fonctionnement, nos valeurs, et vous installer en toute sérénité.*

*Vous y trouverez des infos utiles, quelques repères pratiques, et peut-être même les réponses à des questions que vous ne vous êtes pas encore posées.*

*Bonne installation, et surtout... bonne formation parmi nous !*



## L'Institut de Formations aux Profession de Santé

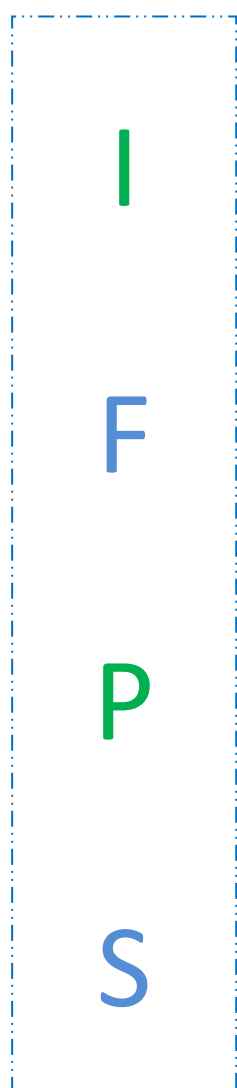
# Présentation

L'Institut de Formation aux Professions de Santé de Fougères regroupe :

- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ouvert en 1967, qui prépare au Diplôme d'Etat d'Infirmier.
- L'Institut de Formation Aide- Soignant (IFAS) ouvert en 1969, qui prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.
- L'Institut de Formation Ambulanciers (IFA) ouvert en 2008, qui prépare :
  - ✓ au Diplôme d'Etat d'Ambulancier
  - ✓ à la Formation d'Auxiliaire Ambulancier

L'IFPS fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Haute Bretagne depuis Septembre 2018.

## Présentation des filières de formation et capacité d'accueil



Formation en Soins Infirmiers

60 étudiants en 1<sup>ère</sup> année,  
60 étudiants en 2<sup>ème</sup> année  
60 étudiants en 3<sup>ème</sup> année

Formation Aide-Soignante

42 élèves par promotion  
6 élèves en apprentissage

Formation Ambulancier  
Formation Auxiliaire Ambulancier

16 élèves par promotion  
(2 promotions par an)  
6 élèves en apprentissage

Formation Continue

Formation tutorat  
(Jusqu'à 12 personnes / session)  
Formation nouveaux actes ambulancier  
(Jusqu'à 12 personnes / session)  
Formation nouveaux actes aide-soignant  
(Jusqu'à 12 personnes / session)

## Les locaux



### Salle de Travaux Pratiques

Accueil des apprenants avec une capacité de 20 personnes.

4 salles de TP sont présentes. Elles sont aménagées comme des chambres pour permettre à chaque apprenant d'être au mieux dans la réalité.

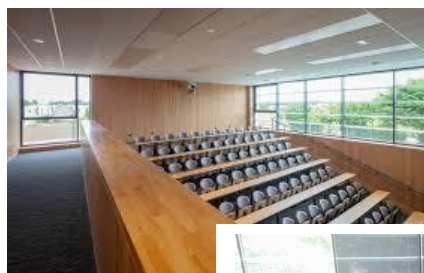
### Salle de Cours

Accueil des apprenants avec une capacité de de 20 à 60 places.

3 salles de cours sont présentes dont une est amovible grâce à sa cloison, elle peut être aménagée en petite salle (30 places) ou grande salle (60 places).



### Amphithéâtres

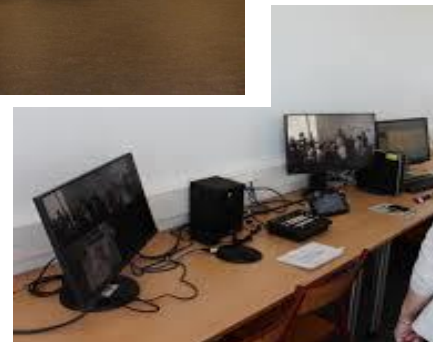


L'IFPS propose un grand amphithéâtre de 120 places puis un second de 60 places.

## Salle de simulation et debriefing

Une salle de simulation et de debriefing sont présentes à l'IFPS ; elles communiquent toutes les deux grâce à du matériel informatique, des caméras et des micros.

Le dispositif est principalement utilisé lors des séances de simulation ou pour des TD.



## Salle Formation Gestes et Soins d'Urgences

Cette salle est équipée de tous le matériel nécessaire à la formation Gestes et Soins d'Urgences.

Elle est également mise à disposition pour les formations réalisées par le Centre Hospitalier de Fougères.

## Salle de détente

Cette salle est l'endroit où les apprenants peuvent déjeuner ; des micro-ondes et des réfrigérateurs sont à leur disposition.

C'est également l'endroit pour prendre un petit café ou une friandise car celle-ci est équipée d'une machine à café et confiserie.



Un réseau WIFI étudiant est disponible dans tout l'établissement



## Salle informatique

L'IFPS offre aux apprenants une salle informatique ouverte tout au long de la journée

- 5 ordinateurs sont mis à disposition
- 1 imprimante noir et blanc

Il est demandé à chacun de respecter cette salle selon le règlement intérieur et de fournir son papier pour imprimer.

## Centre de documentation



Le Centre de Documentation est ouvert toute la semaine et vous êtes accueilli par la documentaliste.

Les apprenants peuvent consulter des livres, revues.... Puis ont la possibilité d'emprunter des livres ou revues pour 4 semaines.

Au niveau du CDI une relieuse et une plastifieuse sont mises à disposition et beaucoup apprécié des apprenants lorsqu'ils doivent réaliser certains travaux de groupe.



A savoir que toutes nos salles sont équipées d'ordinateurs et de vidéo projecteur

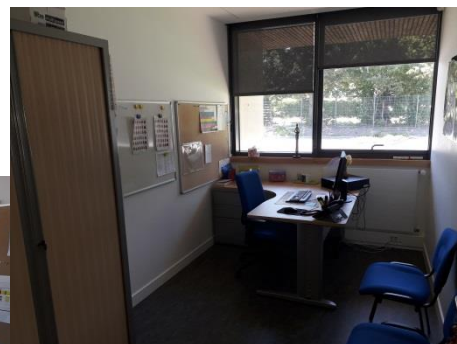
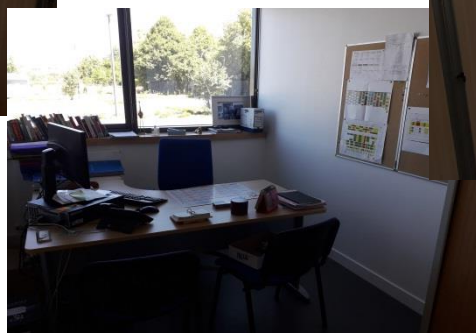
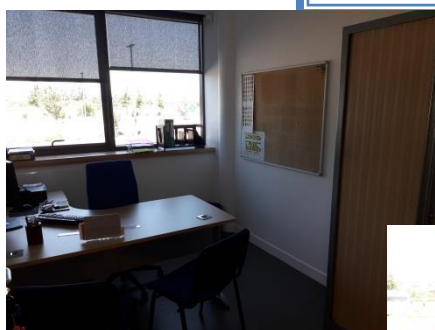
## Salle de réunion



La salle de réunion est l'endroit où se déroulent les différentes réunions et instances au sein de l'IFPS.

Cette salle peut recevoir jusqu'à 20 personnes.

## Bureau des formateurs



## Le bureau de la Direction



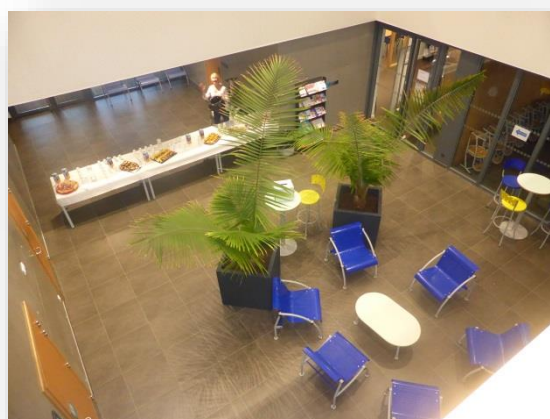
## Le secrétariat



Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h à 17h.

Une permanence auprès des étudiant.e.s et élèves est assurée tous les jours de 12h45 à 14h00.

## Le hall



## L'équipe

L'équipe pédagogique, administrative et logistique des Instituts se compose :



Institut de Formation aux Professions de Santé  
Du Centre Hospitalier de Fougères  
Site : <http://www.ifps-CHFougères.bzh/>

Directeur des Soins  
Coordonnateur général des soins CHF  
Directeur de l'IFPS du CH de Fougères

**Monsieur Laurent LAUNAY**  
Cadre Supérieur de Santé  
Responsable de l'IFPS, Directeur de l'IFSI et de l'IFAS du CH de Fougères

**Assistantes administratives**

Sonia CHANQUELIN  
Sylvie FERRON  
Valérie PRIOUL

**Documentaliste - Formatrice**

Ghislaine ROBERT

**Webmaster / Audio-visuel**

Jérémie GALAND

**Agente d'entretien**

Patricia DEMOL

**Formation IFSI**

Marina PELE  
Caroline DE ARAUJO  
Anne-Cécile ALIX

Estelle JOURDAN  
Astrid CUQUEMELLE  
Anne COURTAIS

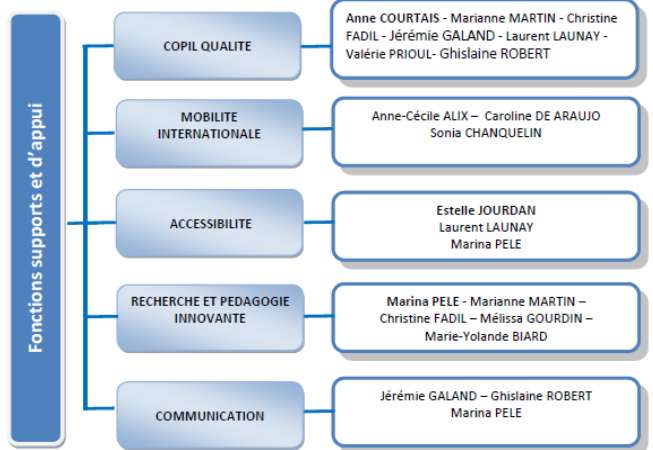
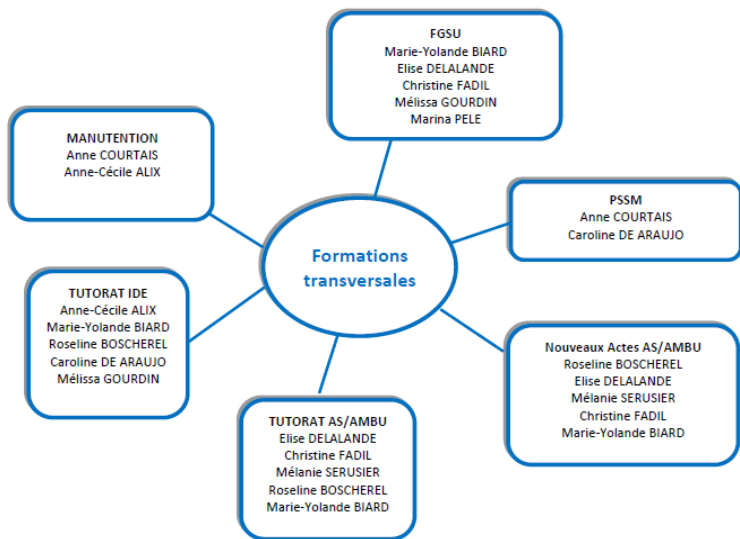
Marie-Yolande BIARD  
Marianne MARTIN  
Mélicha GOURDIN  
Roseline BOSCHEREL

**Formation IFAS**

Mélanie SERUSIER  
Elise DELALANDE  
Roseline BOSCHEREL

**Formation IFA**

Christine FADIL (Directrice de l'IFA)  
Marie-Yolande BIARD



MAJ le 17/07/2025

# Les consignes de sécurité

**N'oubliez pas que tout signal d'alerte peut correspondre à un incident réel !**

Des exercices sont organisés dans l'année. L'intérêt de ces exercices est de préparer les personnes, et notamment les personnes ayant un rôle spécifique dans son organisation, à toute éventualité nécessitant le dégagement rapide et efficace des locaux. Ne prenez pas à la légère.

## PLAN VIGIPIRATE



Dans le cadre de la sécurité de tous, il convient d'observer les règles suivantes :

- Eviter les attroupements aux abords de l'établissement
- Signaler à l'accueil tout sac abandonné

## EN CAS D'INCENDIE

consignes de sécurité

# évacuation

**Dès l'audition du signal d'alarme**

Sortez et suivez le balisage

Dirigez-vous vers ...  
le point de rassemblement  
ou  
l'espace d'attente sécurisé  
(réservé aux personnes à mobilité réduite)

Ne revenez pas en arrière

Dans la fumée, baissez-vous

Avant de partir, le responsable s'assure que les fenêtres et portes sont fermées

Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre de la Direction, appliquer les consignes générales prévues dans les locaux.

Dans les salles de cours, dès le déclenchement du signal d'alarme :

1. Se mettre sous l'autorité compétente du responsable de la salle
2. L'aider à la fermeture des fenêtres
3. Sortir rapidement, rien emporter, sans se bousculer et sans précipitation.
4. Prendre l'itinéraire prévu par le responsable en restant groupés
5. Pour les personnes à mobilité réduite se trouvant à l'étage, se rendre dans la zone refuge et utiliser le téléphone de secours pour signaler sa présence.
6. Ne jamais revenir sur ses pas. Même en cas d'oubli.
7. Rester solidaire du groupe sur le lieu de rassemblement (parking). Aider au comptage des présents en fonction de la liste d'émargement
8. Après le signal de fin d'alarme et les consignes des pompiers le groupe rejoindra sa salle en empruntant la porte d'entrée.

## EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

### RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

**1/ S'ÉCHAPPER** *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

**1** Localisez le danger pour vous en éloigner

**2** Enfoncez-vous et barricadez-vous

**3** Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

**4** Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

**5** Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

**1** Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

**2** Ne vous exposez pas

**3** Alerte! les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

**4** **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

**3/ ALERTE ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE**

**17 ou 112**

Des que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

**POLICE NATIONALE**

Gardez les mains levées et ouvertes

**VIGILANCE**

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernementfr**

- Fermer les volets
- Verrouiller les portes
- Barricader les portes avec des tables ou des bureaux
- Se mettre sous les fenêtres
- Eteindre les lumières
- Mettre le téléphone en mode silencieux sans vibreur



Pour en savoir plus :  
[www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



## DANS LE CAS DE CRISE

Suivre les consignes d'évacuation ou de confinement qui seront données par la direction ou le responsable sécurité

COVID-19

### FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

## DANS LE CAS DE RISQUES NATURELS (INONDATION, RISQUES CHIMIQUES...)

Suivre les consignes d'évacuation ou de confinement qui seront données par la direction ou le responsable sécurité



### INTERDICTION DE FUMER

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, et au décret n°2006 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation (salles de cours, amphithéâtre, salles de TP, CRD, salle informatique, bureaux, sanitaires, parkings...).

La zone sud de l'enceinte de l'établissement est une zone non-fumeur.

# L'apprentissage

**FORMATION PAR APPRENTISSAGE**



### NOMBRE DE PLACES

Le nombre de place disponible à l'IFPS du CH de Fougères en apprentissage pour la prochaine rentrée est de :

- L'IFAS s'engage à accueillir entre 5 à 6 candidats pour la formation par apprentissage
- L'IFA s'engage à accueillir entre 5 à 6 candidats pour la formation par apprentissage
- L'IFSI s'engage à accueillir des étudiants de L2 et L3

---

### MODALITÉS D'ACCÈS

- Avoir moins de 30 ans ou si RQTH pas de limite d'âge
- Avoir trouvé un employeur prêt à accueillir le candidat toute la durée du contrat

---

### MODALITÉS DE FORMATION

L'apprenti réalise 35 heures par semaine.

### COÛT

La formation est gratuite pour les apprentis.

- Pour les employeurs les coûts de formation sont pris en charge par les OPCO

---

### DURÉE



**Formation Aide-Soignant :**  
cursus partiels (Bac ASSP, Bac SAPAT, DE AES, DE Ambu, DE ARM, DE ADVF, DE AP)  
Durée : 12 à 18 mois.

**Formation Ambulancier :**  
cursus complet  
Durée : 12 mois.

**Formation Infirmier :**  
cursus complet  
Etudiants en L2 ou L3  
Durée : 12 mois.

**CONTACT : ARFASS BRETAGNE - MME BOQUEHO  
02 21 65 09 14 - 07 56 02 72 79**

**FORMATION PAR APPRENTISSAGE**



Exemple de parcours partiel en formation AS avec un BAC PRO ASSP :

- 11 semaines de formation théorique
- 5 semaines de stage en milieu hospitalier
- 36 semaines chez l'employeur (dont 5 semaines de formation clinique chez l'employeur) = 70% équivalent temps plein (ETP)

Exemple de parcours partiel en formation AS avec un BAC PRO SAPAT :

- 15 semaines de formation théorique
- 4 semaines de stage en milieu hospitalier
- 33 semaines chez l'employeur (dont 10 semaines de formation clinique chez l'employeur) = 64% équivalent temps plein (ETP)

**CONTACT : ARFASS BRETAGNE - MME BOQUEHO  
02 21 65 09 14 - 07 56 02 72 79**

## La démarche qualité



L'institut de Formation est certifié Qualiopi depuis le 22 novembre 2024.  
Il s'inscrit dans une démarche qualité et d'amélioration continue.



## L'Enseignement

## Organisation des formations

Selon que vous soyez étudiant infirmier, élèves aides-soignants, accompagnant éducatif et social, ou ambulanciers la formation globale reste identique à savoir une formation théorique et pratique à l'institut et des stages pratiques.

### *Formation Infirmière*

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

La formation a une durée de 3 ans (6 semestres), équivalent à 4200 heures  
2100 heures de formation théorique dont 60 heures d'Anglais  
2100 heures de formation clinique

Les congés sont répartis de la façon suivante (sous réserve de modifications).

2 semaines en Décembre

2 semaines de Printemps

8 semaines d'été

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration  
60 crédits européens pour la formation clinique en stage

### **Expérimentation**

A compter de la rentrée 2022, l'IFSI du CH de Fougères intègre LA LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ, MENTION SCIENCES INFIRMIÈRES de l'UNIVERSITE DE RENNES 1 (Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé).

Une option Santé en 1ère année de formation en soins infirmiers : choix entre l'option Fondamentaux Infirmiers en sciences de la vie ou l'option mineure santé LAS.

Dès septembre 2022, les étudiants en 1ère année préparant au diplôme d'Etat infirmier suivront l'option accès santé de l'Université de Rennes 1 préparant l'accès en médecine. Cette option de 100 heures (10 ECTS) est d'ores et déjà intégrée aux Licences Accès Santé (LAS) proposées par les universités de Rennes, Rennes 2 et de Bretagne Sud.

Les étudiants des IFSI auront ainsi la possibilité, sur la base du volontariat, de se présenter pour un accès direct en 2ème année de médecine dans le cadre d'un groupe de parcours, défini conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019.

Les étudiants infirmiers pourront également valider, en plus du diplôme d'Etat infirmier, une licence mention Sciences pour la Santé parcours Sciences Infirmières au cours de leur formation professionnalisante dispensée par les IFSI. Ils auront ensuite la possibilité de poursuivre leur parcours universitaire en s'inscrivant en master mention Santé, pour lequel un parcours sciences infirmières sera développé.

## Formation Aide-Soignante

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 10 juin 2021.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

### Organisation de la formation théorique :

Module	Description	Durée
	- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h
	- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h
	- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h
1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
2	Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
3	Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
9	Traitement des informations	35 h
10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

### Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- période A de 5 semaines ;
- période B de 5 semaines ;
- période C de 5 semaines ;
- période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

## Formation Ambulancier

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

La durée de la formation est de 23 semaines répartis sur 16 semaines de formation théorique et 7 semaines de stages.

- Congés : 2 semaines

Module	Description	Durée en heure
	Suivi pédagogique	3
1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70
3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35
4	Appréciation de l'état clinique du patient	105
5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105
6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7
7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21
8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35
9	Traitement des informations	35
10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70
<b>Total en heures</b>		<b>556</b>

# Les financements et aides

## Le coût des formations

### Infirmier

Droit de scolarité : 178 € (Tarif pour l'année universitaire 2025/2026)

CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : 105 €

### Aide-Soignant

Le tarif pour la rentrée de septembre 2025 est de 7280€

### Ambulancier

Le tarif pour la rentrée de septembre 2025 est de 3260€

### Auxiliaire Ambulancier

Le tarif 2025 pour les sessions est de 790€

## Les aides pour les financements des formations

Possibilité **de bourses** du Conseil Régional de Bretagne. Les inscriptions se font à la rentrée de septembre.

Possibilité **d'aides financières** pour les apprenants en reconversion, sortis du système scolaire depuis plus d'un an et qui suivent l'une des formations suivantes : aide-soignant, relèvent de l'aide financière.

Prise en charge possible par l'**employeur** (Transition Pro, ANFH...) ou promotion professionnelle, se renseigner auprès de l'employeur.

Prise en charge par le compte professionnel de formation selon votre situation, possibilité de visualiser son compte sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

## En cas de difficultés financières, sociales... : vous pouvez contacter

- En cas de difficultés sociales (logement, repas, difficultés financières...) vous pouvez contacter l'IFPS.
- En cas de difficultés liées à votre parcours de formation

Vous vous interrogez sur votre parcours de formation, sur le bien-fondé de votre projet professionnel, vous pouvez solliciter un entretien auprès de votre responsable d'année, de module ou de domaine de compétence, auprès du responsable de filière ou du responsable d'établissement.

## Les apprenants en situation de handicap

### Groupe projet accessibilité IFPS du CH de Fougères

Pour les demandes merci d'adresser un mail à l'adresse suivante :

[accessibilite@ifps-chfougeres.bzh](mailto:accessibilite@ifps-chfougeres.bzh)

#### Référent handicap :

- Estelle JOURDAN : cadre de santé formatrice, formation IDE,

Tél : 02 99 17 72 16

#### Référent formateur :

- Marina PELE : cadre de santé formatrice, formation IDE,

Tél : 02 99 17 72 19

**VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?**

**ÉCOUTE**

**APPRENTISSAGE**

**AVENIR**

**AMÉNAGEMENT**

**BESOIN**

## LE RÉFÉRENT HANDICAP

Est à votre écoute et vous accompagne tout au long de votre formation

**COMMENT DOIS-JE FAIRE ?**

-  Je **contacte** le référent handicap
-  On fixe rapidement un **rendez-vous**
-  On réfléchit **ensemble** à ma situation

## Les cours

Les cours théoriques ont lieu à l'IFPS du lundi au vendredi entre :

**8h30 à 17h30**

Des panneaux d'affichage par promotion sont destinés à la diffusion de diverses informations.

Les périodes de cours de chaque formation sont assurées par des Formateurs ou bien des intervenants professionnels extérieurs

Un site internet (ENT : Espace Numérique de Travail) est disponible aux apprenants [www.ifps-chfougeres.bzh](http://www.ifps-chfougeres.bzh) ainsi qu'un espace Google éducation associé à un compte de messagerie dédié à la formation.

## La pratique

Au cours de la formation, vous pourrez pratiquer comme en service de soin grâce à nos différentes salles de TP, nos mannequins et notre matériel (chariots...), permettant de reproduire le contexte de travail.





## Les stages

Les tenues de stage sont fournies par les établissements dans lesquels les apprenants vont en stage. Il vous est demandé de vous munir de chaussures blanches et silencieuses.

Les lieux de stages sont trouvés par l'IFPS en respectant au mieux votre lieu d'habitation et votre parcours. Ils seront tous différents et variés.

### **Stage Infirmier**

**2100 heures sur 3 ans**

- Soins de courte durée
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins en santé mentale et psychiatrie
- Soins individuels ou collectif

### **Stage Aide-Soignant**

**770 h pour un parcours complet soit 4 stages**

- Service de court séjour : médecine et chirurgie
- Service de santé mentale ou psychiatrie
- Service de moyen séjour ou long séjour
- Service extra hospitalier

A noter dans la formation aide-soignante un stage en structure d'accueil des personnes âgées est obligatoire

### **Stage Ambulancier**

**245 h pour un parcours complet soit 7 stages**

- 1 stage dans des entreprises sanitaires au choix de l'élève
- Service d'urgence ou SAMU
- Service de cours et moyen séjour

# La mobilité internationale

## Une équipe à votre écoute

Mme ALIX (Cadre de Santé Formatrice), Mme CHANQUELIN (Assistante Administrative) et Mme DE ARAUJO (Cadre de Santé Formatrice) sont à votre écoute si vous avez un projet à mettre en place. Notre IFPS est éligible au programme ERASMUS+ pour la période 2021-2027, ainsi nous pouvons proposer des mobilités de stage à nos apprenants.

La charte Erasmus a été signée le 27 février 2021.

L'institut de Formation en Soins Infirmiers est mobilisé dans des programmes de mobilité internationale.

Quelques exemples de stage à l'étranger :

- Stages en Belgique
- Stages au Vietnam
- Stage au Bénin





## La Vie Étudiante

## Le dispositif écoute étudiant.e.s et élèves

Votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations  
Etre apprenant au sein de l'IFPS c'est exprimer sa satisfaction, ses idées mais aussi ses réclamations pour participer à la vie étudiante et l'améliorer.



### *Représentants des étudiant.e.s et élèves à l'IFPS*

En tant qu'étudiant.e.s et élèves vous êtes représentés au sein des conseils ou sections pédagogiques, techniques, de disciplines et section de vie étudiante. Les représentants des étudiants et élèves sont les interlocuteurs privilégiés des directeurs de l'Institut, et membres à part entière des conseils. Ils consultent leurs collègues de promotion et éclairent les conseils sur les situations personnelles étudiants et élèves. Ils participent à la recherche de solutions et à la prise de décisions. L'élection de votre représentant a lieu à bulletin secret, au début de chaque année scolaire (Conformément à la réglementation de chaque formation).

Ils participent activement à la qualité de la formation, au bien être des étudiants et des élèves, en lien permanent avec la Direction.

### **EVENEMENTS INDESIRABLES**

En cas de survenu d'un évènement indésirable, une fiche de déclaration avec la procédure est à disposition des apprenants sur la plateforme LMS Moodle de l'IFPS.

## **CADRE REGLEMENTAIRE ET DE REFERENCE**

- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation
- Recueils des principaux textes relatifs à la formation préparant aux diplômes d'ETAT et à l'exercice de la profession
- Règlement intérieur IFPS du CH de Fougères

## **LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS**

- Durant leur mandat, les représentants de promotion sont sous la responsabilité directe de la Coordinatrice Générale des Instituts GHT Haute Bretagne, le Responsable de l'IFPS adjoint à la Direction et, le cas échéant, le.la Directeur.rice de la formation concernée.

## **LIAISONS ET RELATIONS**

- La Coordinatrice Générale des Instituts GHT Haute Bretagne
- Le Responsable de l'IFPS adjoint à la Direction
- Le.la Directeur.rice de la formation concernée
- La Direction du CH de Fougères
- La Coordinatrice du Niveau 3 et 4
- Les Formateurs
- Les adjoints administratifs
- La documentaliste
- L'agent d'entretien
- Les membres des instances compétentes pour la formation concernée
- Les membres de la section relative à la vie étudiante à laquelle le représentant fait partie intégrante
- Les membres de l'association des Etudiants
- Les apprenants des autres promotions

## **MISSIONS PRINCIPALES**

### **- *REPRESENTER LES APPRENANTS***

- Représenter la promotion auprès de la Direction et des Formateurs
- Participer, préparer la réunion des instances compétente pour la formation concernée
- Représenter la promotion à la CSIRMT de l'hôpital de Fougères
- Représenter la promotion lors des réceptions ou manifestations de l'Institut sur demande de la Direction.

## - COMMUNIQUER AUPRES DES APPRENANTS

- Participe à la communication et à la mise en œuvre des consignes de sécurité au sein de l'institut.
- Porte-paroles et médiateur de la promotion auprès de la Direction de leur institut de formation, des Cadres formateurs.
- Communiquer les informations relatives à la pédagogie et à la vie étudiante dans leur promotion.
- Mettre à jour le panneau d'affichage mis à disposition
- Contribuer à établir des liens fonctionnels avec l'association des étudiants de l'Institut de Formation.
- Animer et négocier les intérêts de leur promotion.
- Transmettre ses missions et dossier en cours aux représentants successeur le cas échéant.

## L'association des apprenants

L'association **AVIEEF** met en place des projets d'innovation sociale afin de répondre aux besoins des étudiants. Elle a aussi un rôle de représentation des étudiants au niveau local auprès des différents acteurs locaux. (Date de création : 21/12/2012)

Objet de l'association : favoriser l'entraide et la solidarité entre les étudiants de défendre et de représenter les intérêts des étudiants, d'aider au développement des activités aux étudiants, d'aider à l'insertion des étudiants en première année et des aides-soignants, ambulancier et accompagnant éducatif et sociale.

@ [association.etudiantseleves@ifps-chfougeres.bzh](mailto:association.etudiantseleves@ifps-chfougeres.bzh)

## LES REPAS

Les apprenants n'ont pas de service de restauration sur place mais des réfrigérateurs et micro-ondes sont mis à leur disposition dans leur salle de détente.

Vous trouverez également une machine à café, un distributeur de boissons et de friandises puis une bouilloire.

Vous pouvez également vous rendre dans le bourg de Javené où vous trouverez :

-une boulangerie qui vous propose tous les jours du mardi au vendredi des formules sandwiches, boissons et dessert

-le Kapa'Jav (bar tabac) qui propose des plats (burgers, panini, tartes salés, croques) à manger sur place ou à emporter

Puis un restaurant se trouvant à 5 minutes en voiture propose des menus chauds sur place ou à emporter « A la part »

## LES LOGEMENTS

L'IFPS ne propose pas d'internat, mais les étudiants et élèves qui recherchent un logement trouveront des solutions à Fougères mais aussi à Javené.

Des offres de logements de particuliers sont disponibles sur demande auprès du secrétariat : [secretariat@ifps-CHFougeres.bzh](mailto:secretariat@ifps-CHFougeres.bzh)

Les recherches peuvent également être faites sur internet (Ouest France, Le bon coin...)

## LES EMPLOIS

Les offres d'emplois sont mises à disposition sur notre site internet [www.ifps-CHFougeres.bzh](http://www.ifps-CHFougeres.bzh) dès réception par les établissements de santé



## Informations pratiques

## VENIR A L'IFPS

### Institut de Formation aux Professions de Santé

Centre Hospitalier de Fougères

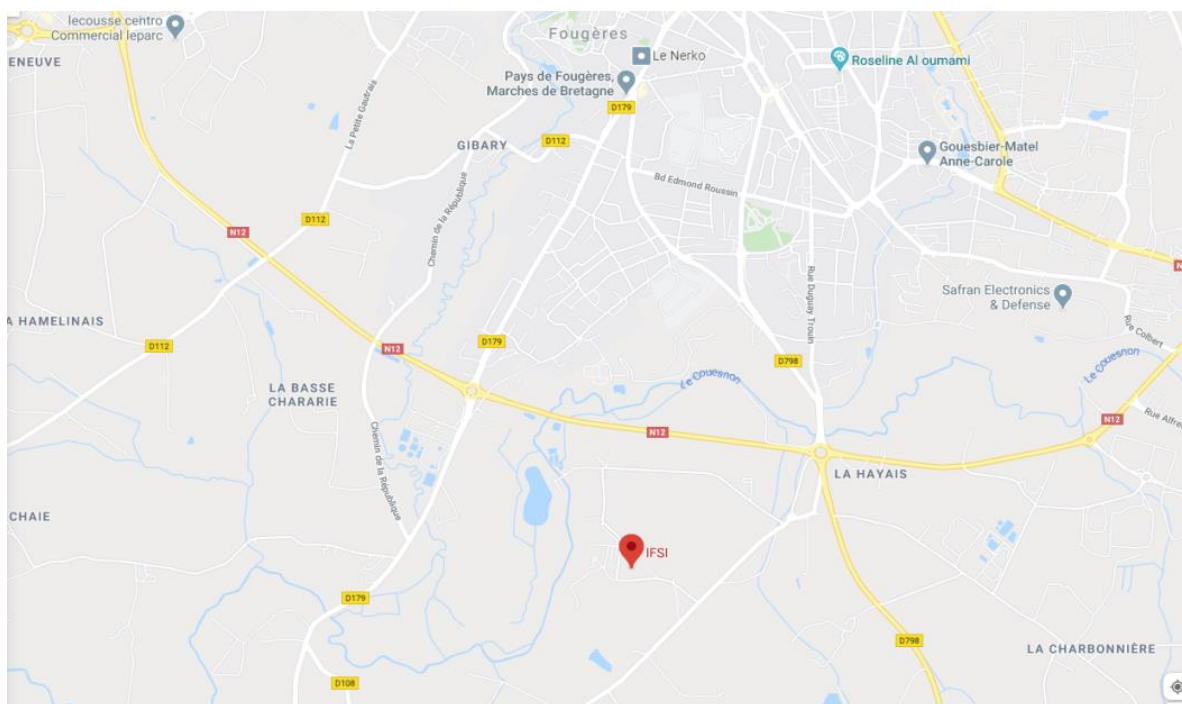
ZA de la Grande Marche

6 rue Claude Bourgelat

35133 JAVENE

Mail : [secretariat@ifps-chfougères.bzh](mailto:secretariat@ifps-chfougères.bzh)

Site internet : [www.ifps-chfougères.bzh](http://www.ifps-chfougères.bzh)





## Accès en voiture

Le plus simple pour les étudiants et élèves qui devront se rendre également pendant leur formation sur les différents lieux de stage.

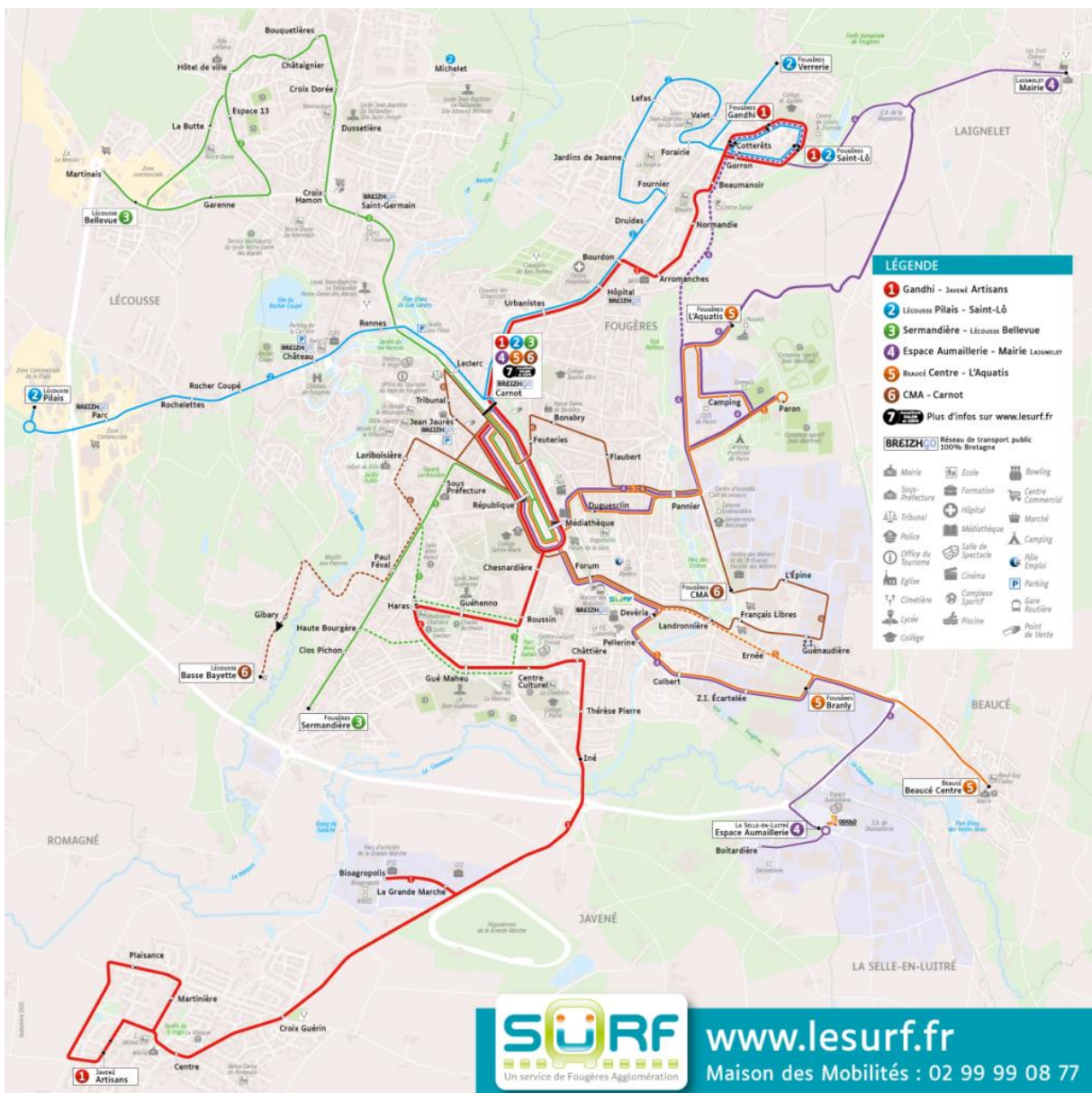
**De Fougères :** au rond-point de la Hayais prendre D798, puis tourner à droite en direction de Javené, suivre ZA de la Grande Marche, devant l'Hippodrome de Javené tourner à droite, rue Claude Bourgelat et se rendre au numéro 6

*Pensez aussi au covoiturage !*



## Accès en bus

Pour plus d'informations se rendre sur le site [www.lesurf.fr](http://www.lesurf.fr)



# Voici les horaires pour se rendre à l'IFPS (année 2025-2026)

**LIGNE 1 GANDHI** DIRECTION **ARTISANS**  
DU LUNDI AU VENDREDI [L][M][M][J][V][X] [X] Jour férié

Circule uniquement le mercredi

PÉRIODE SCOLAIRE																							
PÉRIODE VACANCES																							
Gandhi	06:28	06:45	07:18	07:49	08:19	08:49	09:19	10:24	10:54	12:05	12:54	13:36	14:06	15:06	15:37	16:01	16:21	16:40	17:17	17:50	18:20	18:48	19:18
Cotterêts	06:29	06:46	07:19	07:50	08:20	08:50	09:20	10:25	10:55	12:06	12:55	13:37	14:07	15:07	15:38	16:02	16:23	16:42	17:19	17:52	18:21	18:50	19:20
Beaumont	06:30	06:47	07:20	07:51	08:21	08:51	09:21	10:26	10:56	12:07	12:56	13:38	14:08	15:08	15:39	16:03	16:24	16:43	17:20	17:53	18:22	18:51	19:21
Normandie	06:31	06:48	07:21	07:52	08:22	08:52	09:22	10:27	10:57	12:08	12:57	13:39	14:09	15:09	15:40	16:04	16:25	16:44	17:21	17:54	18:23	18:53	19:23
Arromanches	06:32	06:49	07:23	07:54	08:24	08:54	09:24	10:29	10:59	12:10	12:58	13:40	14:10	15:10	15:41	16:05	16:26	16:45	17:22	17:55	18:24	18:55	19:25
Bourdon	06:33	06:50	07:25	07:56	08:26	08:56	09:26	10:31	11:01	12:12	13:00	13:41	14:11	15:11	15:42	16:06	16:27	16:46	17:23	17:56	18:25	18:56	19:26
Hôpital	06:34	06:51	07:26	07:57	08:27	08:57	09:27	10:32	11:02	12:13	13:01	13:42	14:12	15:12	15:43	16:07	16:28	16:47	17:24	17:57	18:26	18:57	19:27
Urbanistes	06:35	06:52	07:28	07:59	08:29	08:59	09:29	10:34	11:04	12:14	13:01	13:42	14:12	15:12	15:43	16:07	16:28	16:47	17:24	17:57	18:26	18:57	19:27
Carnot	06:37	06:54	07:35	08:05	08:35	09:05	09:35	10:40	11:10	12:20	13:08	13:50	14:20	15:20	15:50	16:15	16:40	17:02	17:35	18:05	18:35	19:05	19:35
Jean-Jaurès					08:40																		
République	07:37	07:37	08:07	08:37	08:42	09:07	09:37	10:42	11:12	12:22	13:10	13:52	14:22	15:22		16:17	16:42	17:04	17:37	18:07	18:37	19:07	19:37
Chesnardière	07:38	07:38	08:08	08:38	08:43	09:08	09:38	10:43	11:13	12:23	13:11	13:53	14:23	15:23		16:18	16:43	17:05	17:38	18:08	18:38	19:08	19:38
Roussin	07:39	07:39	08:09	08:39	08:43	09:09	09:39	10:44	11:14	12:24	13:12	13:54	14:24	15:24		16:19	16:44	17:06	17:39	18:09	18:39	19:09	19:39
Guéhenno	07:40		08:09	08:39		09:09	09:39	10:44	11:14	12:24	13:12	13:54	14:24	15:24		16:20	16:45	17:07	17:40	18:10	18:40	19:10	19:40
Haras	07:41	08:10	08:40			09:10	09:40	10:45	11:15	12:25	13:13	13:55	14:25	15:25		16:21	16:46	17:08	17:41	18:11	18:41	19:11	19:41
Gué-Maheu	07:42	08:11	08:41			09:11	09:41	10:46	11:16	12:26	13:14	13:56	14:26	15:26		16:22	16:47	17:09	17:42	18:12	18:42	19:12	19:42
Centre Culturel	07:43	07:39	08:12	08:42		09:12	09:42	10:47	11:17	12:27	13:15	13:57	14:27	15:27		16:23	16:48	17:10	17:43	18:13	18:43	19:13	19:43
Châtierre	07:44	07:40	08:13	08:43		09:13	09:43	10:48	11:18	12:28	13:16	13:58	14:28	15:28		16:24	16:49	17:11	17:44	18:14	18:44	19:14	19:44
Thérèse Pierre	07:45	07:41	08:14	08:44		09:14	09:44	10:49	11:19	12:29	13:17	13:59	14:29	15:29		16:25	16:50	17:12	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45
Iné	07:46	08:15	08:45			09:15	09:45	10:50	11:20	12:30	13:18	14:00	14:30	15:30		16:26	16:51	17:13	17:46	18:16	18:46	19:16	19:46
La Grande Marche	07:49	08:17	08:47	08:47	09:17	09:47	10:52	11:22	11:22	12:32	13:20	14:02	14:32	15:32		16:27	16:52	17:14	17:47	18:17	18:47	19:17	19:47
Bioagropolis	08:03	10:08	11:13	12:21	13:18	14:18	15:18	16:23	17:18	18:35	19:35	20:35	21:35	22:35		16:28	16:53	17:15	17:48	18:18	18:48	19:18	19:48
Croix Guérin	07:53		08:22	08:52		09:22	09:52	10:57	11:27	12:37	13:25	14:07	14:37	15:37		16:29	16:54	17:16	17:49	18:19	18:49	19:19	19:49
Centre	07:54		08:23	08:53		09:23	09:53	10:58	11:28	12:38	13:26	14:08	14:38	15:38		16:30	16:55	17:17	17:50	18:20	18:50	19:20	19:50
Artisans	07:56	08:24	08:54			09:24	09:54	10:59	11:29	12:39	13:27	14:09	14:39	15:39		16:31	16:56	17:18	17:51	18:21	18:51	19:21	19:51

**LIGNE 1 GANDHI** DIRECTION **ARTISANS**  
LE SAMEDI [M][M][X][X][S][X] [X] Jour férié

PÉRIODE SCOLAIRE																							
PÉRIODE VACANCES																							
Gandhi	08:46	09:51	10:56	12:01	13:01	14:01	15:01	16:06	17:21	18:31													
Cotterêts	08:47	09:52	10:57	12:02	13:02	14:02	15:02	16:07	17:22	18:32													
Beaumont	08:48	09:53	10:58	12:03	13:03	14:03	15:03	16:08	17:23	18:33													
Normandie	08:49	09:54	10:59	12:04	13:04	14:04	15:04	16:09	17:24	18:34													
Arromanches	08:50	09:55	11:00	12:05	13:05	14:05	15:05	16:10	17:25	18:35													
Bourdon	08:51	09:56	11:01	12:06	13:06	14:06	15:06	16:11	17:26	18:36													
Hôpital	08:52	09:57	11:02	12:07	13:07	14:07	15:07	16:12	17:27	18:37													
Urbanistes	08:53	09:58	11:03	12:08	13:08	14:08	15:08	16:13	17:28	18:38													
Carnot	09:00	10:05	11:10	12:15	13:15	14:15	15:15	16:20	17:35	18:45													
Jean-Jaurès																							
République	09:02	10:07	11:12	12:17	13:17	14:17	15:17	16:22	17:37	18:47													
Chesnardière	09:03	10:08	11:13	12:18	13:18	14:18	15:18	16:23	17:38	18:48													
Roussin	09:04	10:09	11:14	12:19	13:19	14:19	15:19	16:24	17:39	18:49													
Guéhenno																							
Haras																							
Gué-Maheu																							
Centre Culturel	09:05	10:10	11:15	12:23	13:20	14:20	15:20	16:25	17:40	18:50													
Châtierre	09:06	10:11	11:16	12:24	13:21	14:21	15:21	16:26	17:41	18:51													
Thérèse Pierre	09:07	10:12	11:17	12:25	13:22	14:22	15:22	16:27	17:42	18:52													
Iné	09:08	10:13	11:18	12:26	13:23	14:23	15:23	16:28	17:43	18:53													
La Grande Marche																							
Bioagropolis																							
Croix Guérin	09:11	10:16	11:21	12:29	13:26	14:26	15:26	16:31	17:46	18:56													
Centre	09:12	10:17	11:22	12:30	13:27	14:27	15:27	16:32	17:47	18:57													
Artisans	09:13	10:18	11:23	12:31	13:28	14:28	15:28	16:33	17:48	18:58													

**HORAIRES VALABLE A PARTIR DU 1 SEPTEMBRE 2025.**  
 Sous réserve de modifications en cours d'année.  
[www.lesurf.fr](http://www.lesurf.fr)

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils varient en fonction des conditions de circulation.



**LIGNE 1 ARTISANS** DIRECTION **GANDHI**  
DU LUNDI AU VENDREDI [L][M][M][J][V][X] [X] Jour férié

Circule uniquement le mercredi

PÉRIODE SCOLAIRE																							
PÉRIODE VACANCES																							
Artisans	07:07	07:19	07:34	08:04	08:34	09:34	11:09	11:49	12:49	13:29	14:19	14:49	15:49	16:33	17:04	17:34	18:04	18:34	19:04				
Plaisance	07:09	07:21	07:36	08:06	08:36	09:36	11:11	11:51	12:51	13:31	14:21	14:51	15:51	16:35	17:06	17:36	18:06	18:36	19:06				
Martinière	06:35	07:11	07:23	07:38	08:08	08:38	09:38	11:13	11:53	12:53	13:32	14:23	14:53	15:53	16:36	17:08	17:38	18:07	18:37	19:07			

## SE STATIONNER

L'IFPS vous propose un parking avec 200 places.

Les emplacements de parking situés devant l'entrée principale de l'IFPS sont réservés aux personnels et aux visiteurs de l'IFPS.

Les autres places de parkings sont accessibles aux étudiants et élèves. Des places handicapées sont disponibles pour accès aux personnes à mobilité réduite.

**Tout véhicule est garé dans le sens de départ.**

## ANNUAIRE IFPS

Direction		
LAUNAY Laurent	Cadre Supérieur de Santé Responsable de l'IFPS Directeur par intérim de l'IFSI et Directeur de l'IFAS	<a href="mailto:laurent.launay@ifps-CHFougeres.bzh">laurent.launay@ifps-CHFougeres.bzh</a>
FADIL Christine	Formatrice IFA Directrice de l'IFA et Coordinatrice du niveau 3	<a href="mailto:christine.fadil@ifps-CHFougeres.bzh">christine.fadil@ifps-CHFougeres.bzh</a>
Secrétariat		
CHANQUELIN Sonia	Assistante IFSI	<a href="mailto:sonia.chanquelin@ifps-CHFougeres.bzh">sonia.chanquelin@ifps-CHFougeres.bzh</a>
PRIOUL Valérie	Assistante IFAS – IFA	<a href="mailto:valerie.prioul@ifps-CHFougeres.bzh">valerie.prioul@ifps-CHFougeres.bzh</a>
FERRON Sylvie	Assistante Ressources Humaines et Finances	<a href="mailto:martine.trehet@ifps-CHFougeres.bzh">martine.trehet@ifps-CHFougeres.bzh</a>
Formatrices		
ALIX Anne-Cécile	Formatrice IDE 1 <sup>ère</sup> année	<a href="mailto:anne-cecile.alix@ifps-CHFougeres.bzh">anne-cecile.alix@ifps-CHFougeres.bzh</a>
BIARD Marie-Yolande	Formatrice IDE 3 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:marie-yolande.biard@ifps-CHFougeres.bzh">marie-yolande.biard@ifps-CHFougeres.bzh</a>
BOSCHEREL Roseline	Formatrice IDE 3 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:roseline.boscherel@ifps-CHFougeres.bzh">roseline.boscherel@ifps-CHFougeres.bzh</a>
COURTAIS Anne	Formatrice IDE 2 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:anne.courtais@ifps-CHFougeres.bzh">anne.courtais@ifps-CHFougeres.bzh</a>
CUQUEMELLE Astrid	Formatrice IDE 2 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:astrid.cuquemelle@ifps-CHFougeres.bzh">astrid.cuquemelle@ifps-CHFougeres.bzh</a>
DELALANDE Elise	Formatrice IFAS	<a href="mailto:elise.delalande@ifps-CHFougeres.bzh">elise.delalande@ifps-CHFougeres.bzh</a>
DE ARAUJO Caroline	Formatrice IDE 1 <sup>ère</sup> année	<a href="mailto:caroline.dearaujo@ifps-CHFougeres.bzh">caroline.dearaujo@ifps-CHFougeres.bzh</a>
GOURDIN MéliSSa	Formatrice IDE 3 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:melissa.gourdin@ifps-CHFougeres.bzh">melissa.gourdin@ifps-CHFougeres.bzh</a>
JOURDAN Estelle	Formatrice IDE 2 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:estelle.jourdan@ifps-CHFougeres.bzh">estelle.jourdan@ifps-CHFougeres.bzh</a>
MARTIN Marianne	Formatrice IDE 3 <sup>ème</sup> année	<a href="mailto:marianne.martin@ifps-CHFougeres.bzh">marianne.martin@ifps-CHFougeres.bzh</a>
PELE Marina	Formatrice IDE 1 <sup>ère</sup> année	<a href="mailto:marina.pele@ifps-CHFougeres.bzh">marina.pele@ifps-CHFougeres.bzh</a>
SERUSIER Mélanie	Formatrice IFAS	<a href="mailto:melanie.serusier@ifps-CHFougeres.bzh">melanie.serusier@ifps-CHFougeres.bzh</a>
Documentaliste		
ROBERT Ghislaine	Documentaliste	<a href="mailto:ghislaine.robert@ifps-CHFougeres.bzh">ghislaine.robert@ifps-CHFougeres.bzh</a>
Webmaster		
GALAND Jérémie	Webmaster	<a href="mailto:jeremie.galand@ifps-CHFougeres.bzh">jeremie.galand@ifps-CHFougeres.bzh</a>
Agent d'entretien		
DEMOL Patricia	Agent d'entretien	<a href="mailto:patricia.demol@ifps-CHFougeres.bzh">patricia.demol@ifps-CHFougeres.bzh</a>



## IFSI – IFAS – IFA



[secretariat@ifps-CHFougeres.bzh](mailto:secretariat@ifps-CHFougeres.bzh)



**02 99 17 70 94 (IFSI)**

**02 99 17 73 68 (IFAS – IFA)**

**02 99 17 17 70 18 (RH et Finances)**



**IFPS du CH de Fougères  
ZA de la Grande Marche  
6 rue Claude Bourgelat  
35133 JAVENE**

## **Bibliographie :**

Conférence des présidents d'université, « guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université », 2012

Science Po, « guide d'accompagnement et de pédagogie innovante, handicap cognitif et psychique, vers une meilleure accessibilité à l'enseignement supérieur, 2<sup>ème</sup> édition », juin 2018.

Science Po, « Handicap, j'adopte la bonne attitude », juillet 2016

AGEFIPH, « guide pour l'accueil des personnes handicapées dans les centres de formation en Bretagne », juillet 2018.

## **Webographie**

<https://www.mdph35.fr/fr/article/les-troubles-specifiques-du-langage#>, consulté le 10/01/2020

<https://www.ffdys.com>, consulté le 21/01/2020

<https://crfh-handicap.fr/>, consulté en janvier 2020

<https://www.fhf.fr/Ressources-humaines/Outils-et-notes/Etude-sur-l-accessibilite-des-instituts-de-formation-paramedicale-aux-etudiants-en-situation-de-handicap>, consulté en janvier 2020

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91832](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91832), consulté le 04 février 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041477464&categorieLien=id>, consulté le 04 février 2020

**L'ensemble du personnel est heureux de vous  
accueillir et reste à votre écoute pour tout  
complément d'information.**

**Excellente année à vous !**

